

# La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 988 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : [larepublique@nyota.net](mailto:larepublique@nyota.net), [www.nyota.net](http://www.nyota.net)

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

La Banque mondiale accuse...

(Lire en page 5)

## Les actuels dirigeants ont détourné 910 millions \$ !

### Le FCC loge un agenda caché et...

(Lire en page 12)

...Gabriel Kyungu crache sa  
colère contre le Parlement !



Le découpage  
a coupé les  
routes  
au Katanga

(Lire en page 5)

Administration publique  
Liste complète  
des nouveaux  
Secrétaires  
généraux

(Lire en page 3)

Pression fiscale sur les Télécoms

## Une nouvelle taxe sur le téléphone: 1 à 7 Usd par an !

Le gouvernement congolais, sur proposition du ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (PT-NTIC), décide de taxer l'utilisation des téléphones mobiles. En effet, le premier ministre Sylvestre Ilunga a signé le décret n°20/005 du 09 mars 2020 modifiant et complétant le n°012/15 du 20 février 2012 fixant les modalités de calcul et les taux des revenus des prestations de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPTC).

Dans ce décret consulté par 7SUR7.CD ce vendredi 24 avril, l'exécutif central a fixé les taxes que les appareils mobiles devront payer chaque année via les opérateurs de télécommunications.

Les téléphones mobiles 2G payeront 1\$ sur chaque SIM par année et ceux qui sont dotés de la technologie 3G, 4G ou d'une technologie future vont payer 7 \$ sur chaque SIM.

Ces frais seront débités des utilisateurs des appareils mobiles via un opérateur de télécommunications, précise le gouvernement.

Cependant, certains opérateurs économiques du secteur de télécoms et du Régulateur redoutent, avec l'entrée en vigueur de cette mesure, une réduction potentielle des chiffres d'affaires des opérateurs Télécoms et

de leurs taxes à l'État congolais.

Ils estiment que leur secteur est déjà soumis à une forte pression fiscale et parafiscale. Cette nouvelle taxe va impacter négativement le secteur: perte de plus de 100 millions \$ chaque année. Aussi cette mesure va affecter les utilisateurs, déjà surtaxés avec la perception par la douane de 40% du prix du téléphone. La nouvelle taxe va réduire le nombre d'utilisateurs des Télécoms et de data, préviennent certains opérateurs télécoms.

Ce qui, d'après eux, va à l'encontre de la promesse du chef de l'État Félix Tshisekedi de promouvoir l'inclusion numérique.

« Qui va percevoir ces 100 millions \$ ? Et pourquoi faire ? », demande un cadre de l'ARPTC (le régulateur)!

7sur7.cd

Trésor public

## Le déficit prévu au 2ème trimestre est de 225 milliards de CDF

Les opérations financières de l'Etat congolais pourraient se solder par un déficit de 225 milliards de CDF au second trimestre de l'année 2020. Il est également prévu que ce solde négatif soit couvert à la fois par les revenus des Bons du Trésor et les ressources d'appui budgétaire du FMI à la Rd Congo.

En effet, les travaux d'harmonisation du Plan de trésorerie et du Plan d'engagement ont eu lieu ce vendredi 24 avril 2020 entre les ministères des Finances et celui du Budget.

L'enjeu de cette harmonisation des instruments de gestion de la politique budgétaire a consisté à aligner les dépenses à effectuer par l'Etat, sur la période allant d'avril à juin 2020, aux recettes publiques à collecter sur la même période.

« Il en ressort que les recettes publiques vont totaliser environ 1 870 milliards de CDF. On a essayé de dégager une marge de prudence. Au niveau du Plan d'engagement, nous avons retenu un montant légèrement plus bas par rapport au Plan de trésorerie. Nous avons aussi veillé à ce que le solde d'environ 225 milliards de CDF soit couvert par les Bons du trésor et l'appui budgétaire que nous venons de recevoir du FMI », a indiqué le directeur de cabinet du ministre des Finances, professeur Vincent Ngonga.

En réalité, cela signifie que les prévisions des dépenses à effectuer demeurent supérieures

(soit 2 095 milliards de CDF) à celles des recettes publiques à collecter (1 870 milliards de CDF) dont la courbe va décroissante. Et cette situation dégage un solde déficitaire qui ne sera plus financé, comme au paravant, par les avances de la Banque centrale au Gouvernement mais par une bonne partie d'appui budgétaire accordé à la Rd Congo par le FMI.

Il y a lieu de constater que l'incertitude qu'occasionne la crise sanitaire pousse les souscripteurs des bons du Trésor à une certaine rétention. Ce qui explique que les prévisions trimestrielles d'emprunts publics sur le marché financier local ne soient pas atteintes.

Pour anticiper à cette situation et maintenir le cap dans le processus que la Rd Congo a entamé vers la conclusion d'un programme formel avec le FMI, le Gouvernement a sollicité et obtenu de cette institution de Bretton Woods un appui budgétaire de 363,27 millions USD.

Ainsi donc, face au ralentissement de l'activité économique qui impacte sensiblement sur la baisse des recettes publiques, il y a une forte pression des demandes liées à la riposte des chocs du Covid-19.

Dans ce cas de figure, la seule soupape de sécurité pour maintenir l'équilibre demeure l'utilisation de fonds obtenus récemment du FMI. (...) Eric TSHIKUMA

## Tourisme : le ministre Yves Bunkulu Zola lance les travaux d'actualisation du Plan directeur national intégré

Le ministre Yves Bunkulu Zola a lancé, vendredi 24 avril 2020 à Africana Palace Hôtel à Kinshasa, les travaux d'actualisation du Plan directeur national intégré.

C'est un document qui doit conduire à la mise sur pied de la politique nationale du tourisme en RDC.

La cérémonie s'est déroulée en présence de quelques membres de son cabinet et des personnalités oeuvrant dans le secteur du tourisme, dans le respect strict des mesures barrières édictées dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Le ministre du Tourisme est revenu largement sur le bien-fondé de l'actualisation du Plan directeur national intégré.

Conformément à l'article 6 de la Loi du 9 juillet 2018, régissant le secteur du tourisme en RDC, le gouvernement définit et met en œuvre la politique nationale du tourisme.

Le Plan directeur national fixe ainsi les modalités de la mise en œuvre de cette politique nationale. Il est un outil de travail important qui devra permettre au gouvernement de mettre en œuvre sa politique nationale en matière de tourisme.

A travers les travaux ainsi ouverts, il s'avère nécessaire d'actualiser les données diverses, notamment, les différents répertoires et les différentes réformes intervenues.

nues.

Il va falloir y intégrer la nouvelle vision du développement du tourisme après l'alternance politique intervenue en RDC et mettre en cohérence les documents de planification nationale et sectorielle du tourisme.

Il s'agit aussi de préparer l'élaboration de la politique nationale du tourisme avec l'appui de la consultante de l'Organisation mondiale du tourisme.

La semaine dernière, le ministre du Tourisme, Yves Bunkulu Zola, est allé s'imprégner personnellement du travail effectué par la commission mixte mise en place pour élaborer quelques mesures d'application importantes de la Loi portant principes fondamentaux du tourisme en République Démocratique du Congo, promulguée en septembre 2018, lors d'une séance de travail à Africana Palace, à Lingwala.

En vue de répondre aux exigences légales de la Loi N°18/018 du 09 juillet 2018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme, le ministre du Tourisme avait mis en place une commission «Normalisation et Standardisation», présidée par le Secrétaire général au Tourisme.

Sa mission était l'élaboration des textes réglementaires visant l'application de la Loi-cadre sur le tourisme.

C'est donc pour se rendre compte du travail effectué jusqu'à ce jour par la commission que le ministre du Tourisme a effectué le déplacement vers le lieu de travail de cette commission.

A en croire ses membres, cette Loi-cadre est venue combler les lacunes

qu'il y avait dans le secteur du tourisme, qui n'était organisé que par des dispositions réglementaires disparates.

L'avènement de la Loi-cadre a comblé ces lacunes. Depuis 2018, le secteur est désormais doté d'un cadre légal cohérent, qui régit l'ensemble de l'activité touristique, notamment, en ce qui concerne la promotion et le développement du tourisme en RDC.

L'Etat congolais, par cette loi, réaffirme ainsi sa volonté et sa détermination de réhabiliter le tourisme.

Quoique transversale, la Loi-cadre régit un secteur stratégique de développement capable, de contribuer à l'accroissement des ressources de l'État, à la création des emplois et à la lutte contre la pauvreté.

Les membres du cabinet du ministre et ceux de l'administration du Tourisme, conduits par le Secrétaire général, ont pris part à cette séance de travail.

Le secteur sera doté de nouveaux instruments de travail visant l'application de la Loi portant principes fondamentaux du secteur.

Le ministre Yves Bunkulu a participé, la semaine passée, à une séance de travail sur le niveau d'avancement des travaux d'élaboration des mesures d'application de Loi-cadre sur le tourisme en RDC.

Thierry Mfundu

**La République**  
2, Avenue des Entreprises,  
Immeuble Sema, Gare centrale,  
Kinshasa-Gombe

**Directeur de Publication**  
Jacques Famba

**Coordonnateur de la Rédaction**  
Boendy Bo Lokanga  
+243999199410

**Collaborateurs**  
Boendy BL  
Gaston Liande

**Rédaction**  
**Enquête et Reportage**  
Boendy BL  
Jacques Famba  
0990707908

**Secrétaire de rédaction technique**  
Beni Joel Dinganga

**Secrétaire de rédaction PAO**  
Abedi Salumu

**Direction Commerciale et Financière**  
Dominique Lumumba  
0815011886, 0997440728

**Lubumbashi**  
Freddy Tshijika  
Jean L. Mwamba

**Distribution**  
Bertin Sefu  
Senga Jean-Victor

**Vente**  
-

**Images**  
Dieudonné Kanyinda  
Bram's



Prise en charge des malades covid-19

# Bientôt la capacité d'accueil passera à près de 2 mille lits

Le ministre de la santé Eteni Longondo a brossé la situation de la riposte contre la pandémie de Coronavirus, au cours du conseil des ministres de vendredi 24 avril. S'agissant des moyens que le gouvernement congolais a disponibilisés pour endiguer cette pandémie, Eteni Longondo a laissé entendre que « près de 2,8 millions de dollars américains ont été mis à la disposition du ministère de la santé, des hôpitaux pour la prise en charge des malades COVID-19; la désinfection des bâtiments de l'immeuble intelligent et du palais du peuple ». Dans les tout prochains jours, « la capacité d'accueil des malades, actuellement de 565 lits, passera à près de 2 mille lits », a indiqué Eteni Longondo aux membres du conseil. En outre, « le plan de près

de 135 millions de dollars américains proposé devrait connaître sa réalisation avec les promesses des dons et assistance en cours de réalisation ». Eteni Longondo a cependant listé le nombre des difficultés que rencontre la riposte sur son chemin. Parmi eux, la faible adhésion de la population aux mesures-barrières préconisées; le retard dans le diagnostic dû au seul INRB qui a cette charge.

Lubumbashi enregistre son 1<sup>er</sup> cas confirmé

Il sied de signaler que dans un communiqué de presse parvenu ce samedi 25 avril à La République, et lu sur la chaîne nationale, la RTNC/Katanga, le ministre provincial de l'éducation et porte-parole

du gouvernement provincial du Haut-Katanga, Aers Kayumba a porté à la connaissance de sa population de Lubumbashi qu'un cas de Coronavirus venait d'être enregistré ; « il s'agit d'un Congolais âgé de 58 ans qui est entré par la frontière de Kasumbalesa en provenance de Nairobi passant par Dar-es-salam et la Zambie en date du 03 avril 2020 », précise le communiqué « L'équipe provinciale de la riposte contre le covid -19 a fait des prélèvements sur le monsieur en date du 21 avril 2020 et envoyé les échantillons à l'INRB à Kinshasa ».

Et d'ajouter que le 24 avril 2020, le ministre national de la santé a rendu officiel le résultat lui transmis par l'INRB au gouverne-

ment provincial du Haut-Katanga, confirmant ce cas étant « positif ». « Le malade est stable et est observé au centre provincial d'isolement où il est pris en charge. Tous les contacts familiaux sont mis en quarantaine et les contacts des contacts sont entrain d'être recherchés. Le gouvernement provincial du Haut-Katanga demande la population de rester calme et d'observer les mesures d'hygiène et de prévention telles que stipulées dans l'adresse du Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République, pour limiter la contamination de la maladie d'autres mesures vous seront communiquées ultérieurement.

Louis-Paul Eyernga

Administration publique

## Liste complète des nouveaux Secrétaires généraux

Pendant que tout le monde est dans l'attente de voir un changement dans la gestion des entreprises publiques à-travers les têtes dirigeantes, un changement est intervenu au niveau de l'administration publique.

En effet, le vendredi 24 Avril 2020, le ministre de la fonction publique a signé un arrêté nommant des nouveaux secrétaires généraux dans l'administration publique.

Sur la liste, plusieurs noms des gens ayant longtemps géré la chose publique de manière très reprochable réapparaissent, espérant qu'ils sont changés et peuvent être cette fois irréprochable.

Voici la liste des nommés :

· Présidence : Madragule Oripale  
· Assemblée nationale : Bondjeka Bosonga  
· Sénat : Kikudi Kongolo  
· Primature : Mavulu Dof Atandele  
· Affaires étrangères : Abedy Tshenengwa  
· Intégration régionale : Mbulu Ngudie  
· Intérieur et Sécurité : Shabani Tabu Kikuni  
· Transports et communica-

tions : Kitoko Mondje  
· Justice : Sikugani Djene  
· Budget : Many Leshu  
· Économie nationale : Twite Yamwembo  
· Plan : Yuma Ramazani  
· Emploi et Travail : Mme Inzun Laper  
· Prévoyance sociale : Nguvulu Kohoji  
· Reconstruction : Ilanga Lofanga  
· Décentralisation : Tshimanga Musungayi  
· Réformes institutionnelles : Ngoma Pibu  
· Fonction publique chargé des Actifs : Mme Bafalanga Atosa  
· Fonction publique Retraités et Rentiers : Mateta Wang Wens  
· Défense nationale : Lukuikila Mbetikuia  
· Anciens combattants : Kambuanga Kaseu  
· Finances : Bitasimwa Bahii  
· Communication et Médias : Bagula Mugandu  
· Portefeuille : Kapwambwa Kamenga  
· Relations avec le Parlement : Ramazani Lutuba  
· Affaires foncières : Mugangu Kulimushi

· Infrastructures et Travaux publics : Diampava Tandu  
· Urbanisme et Habitat : Mabulena Masamba  
· Mines : Ikoli Yombo Y'Apeke  
· Hydrocarbures : Diur Muland  
· Industrie : Nke Sana Moko  
· Énergie et Ressources hydrauliques : Kamina Kabangu  
· Tourisme : Kingombe Tshali  
· Petites et Moyennes Entreprises : Abolia Taba Mopolo  
· Coopération internationale : Musambya Sanganya  
· Commerce extérieur : Utwayi Bigofela  
· Agriticulture : Ndibu Kapuku  
· Enseignement primaire, secondaire et technique : Kaluwa Mwangala  
· Genre, Enfant et Famille : Mme Kamwanta Biayi Esther  
· Affaires sociales : Mme Nepa Kabala Christine  
· Solidarité et Actions humanitaires : Tsheke Koy Cosmas  
· Sports et Loisirs : Koshi Gimea Georges  
· Environnement et Développement durable : Booto Bo Lolimba King  
· Relation avec les Partis politiques

· Mokambia Elombo Flory  
· Enseignement supérieur et universitaire : Okito Oleka Barthélémy  
· Formation Professionnelle Métiers et Artisanat : Lele Pero Guillaume  
· Recherche scientifique et innovation technologique : Ndambu Mwalanga Odon  
· Développement rural : Mata Ngosenganya Colette  
· Aménagement du territoire : Toirambe Bamoninga Benjamin  
· Droits Humains : Makiese Mwan Awanzambi Daniel  
· Santé : Tchelu Mwenyemali Laurent  
· Jeunesse et Initiation à la nouvelle citoyenneté : Kanku Kashala Christian  
· Pêche et Élevage : Mangombe Bamungo Jean-Marie  
· Affaires Coutumières : Mulasa Luzembi Modeste  
· Culture et Arts : Bonjala Yugha Ferdinand  
· UNESCO : Bushabu Bopeminge Evariste  
· Chancellerie des Ordres nationaux : Nungu Banza Christophe  
· PTNTIC : Kambansunda Aurélien LR



Arrêté pour rébellion, incitation à la haine tribale...

# Ne Muanda Nsemi subit des soins psychiatriques !

Arrêté ce vendredi 24 avril 2020 dans son domicile, au quartier Ma Campagne, dans la commune de Ngaliema, après un affrontement entre ses adeptes et la police, Ne Muanda Nsemi, chef spirituel du mouvement politico-religieux Bundu Dia Mayala, est poursuivi pour rébellion, atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et incitation à la haine tribale, indique un communiqué du ministère de l'intérieur et sécurité, rendu public dans la soirée du vendredi 24 avril.

C'est à 11h 30 que la police a arrêté Zacharie Badiengila alias Ne Muanda Nsemi. Blessé à la tête, il a été emmené à la clinique Ngaliema pour des soins. Selon des sources concordantes, Ne Muanda Nsemi a passé la nuit au commissariat provincial de la police. Ce samedi 25 avril, il a été conduit au parquet. Le bilan provisoire de cette opération, a fait savoir le gouvernement, fait état de 8 morts, 35 blessés et 208 personnes arrêtées.

Blessé à la tête, il a été emmené à la clinique Ngaliema pour des soins appropriés. Ses adeptes, dépossédés de leurs



fétiches et armes blanches, ont été conduits au commissariat provincial de la police.

Le bilan provisoire de l'opération visant l'arrestation du leader de Bundu dia Mayala, fait état de 8 morts, 35 blessés, 208 détenus, fait savoir le ministère de l'intérieur et sécurité.

Ci-dessous, le communiqué :

Par ailleurs, la Police promet des sanctions contre ses éléments qui ont pillé des biens à la résidence de Ne Muanda Nsemi. En effet, dans un communiqué rendu public dans la soirée du vendredi 24 avril, la Police nationale congolaise déplore quelques dérapages de ses éléments lors de l'arrestation, ce vendredi 24 avril 2020, de Zacharie Badiengila, alias Ne Muanda Nsemi, chef spirituel du mouvement politico-religieux Bundu Dia Mayala. Le commissariat provincial de la police nationale congolaise ville

de Kinshasa a procédé, le vendredi 24 avril 2020 après midi, à l'exécution des mandats de perquisition et d'emmener émis par le Procureur général près la cour d'appel de Kinshasa Gombe contre le leader du mouvement politico-religieux Bundu Dia Mayala, l'ancien député national Zacharie Badiengila alias Ne Mwanda Nsemi.

L'opération s'est déroulée avec professionnalisme malgré la résistance opposée par les adeptes de Bundu Dia Mayala.

Toutefois, le Commissaire provincial regrette le comportement déviant de quelques policiers à l'issue de l'opération. Ceux-ci se sont illustrés dans des actes de pillages des biens trouvés dans la résidence de monsieur Zacharie Badiengila.

Ces actes inacceptables seront punis conformément à la loi. Leurs auteurs dont les images sont à notre disposition font d'ores et déjà l'objet d'une enquête minutieuse.

Les objets pris seront restitués. A cet effet, la Police a promis de sanctionner tous ses éléments qui ont pillé des biens à la résidence de Ne Muanda Nsemi l'arrestation de ce dernier et la reddition de ses adeptes, après un affrontement.

Louis-Paul Eyenga

*République Démocratique du Congo*  
Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières

*Le Vice-Premier Ministre*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

En exécution du mandat N° RMP 1639/PG/023/al/020 /MUG DU 23 Avril 2020 émis par le Procureur Général près la cour d'Appel de Kinshasa/Gombe, la Police Nationale Congolaise a procédé à l'opération d'arrestation de Mr Zacharie BADIENGILA, alias NE-MWANDA N'SEMI, à son domicile situé sur Avenue Haute Tension N° 14 Quartier Jolie Parc, Commune de Ngaliema. Cette arrestation est intervenue après échec des plusieurs négociations pour amener le concerné à se rendre volontairement devant l'office du Procureur Général près la cour d'Appel de Kinshasa/Gombe.

Il lui est reproché les faits ci-après :

- Rébellion ;
- Atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ;
- Incitation à la haine tribale.

Actuellement, il est admis dans une formation hospitalière de la place pour des soins appropriés.

Au titre du bilan provisoire, nous déplorons à ce jour :

- 8 morts
- 35 Blessés, tous admis à l'hôpital Central de la Police au camp Lufungula ;
- Un traumatisé admis aux cliniques Ngaliema ;
- 168 détenus au commissariat provincial de la Police, dont 8 femmes ;

Un total de 203 détenus transférés devant l'Officier du Ministère Public.

Du côté de la Police,

On a enregistré 8 policiers grièvement blessés.

A l'heure actuelle, le calme est revenu dans le secteur de Haute Tension dans le Quartier Macampagne.

Fait à Kinshasa, le 24 Avril 2020

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières

*GILBERT KANKONDE MALAMBA*

Immeuble de la Territoriale, Boulevard Triomphal, Commune de Lingwala, Kinshasa  
Tél. +243 82 064 97 50, +243 97 48 57 912 - E-mail : contact@minintersec.cd

## Détenu à Makala et attendant son procès

## Vital Kamerhe malade ou une astuce légendaire ?

Le directeur de cabinet du Chef de l'État congolais est toujours détenu à la prison centrale de Makala où il attend désormais que la justice lui communique l'issue des procédures. Arrêté le 08 avril dernier, Vital Kamerhe, qui serait malade, est suspendu entre une prolongation de sa détention ou une libération. Le Directeur de cabinet de Félix Tshisekedi y totalise en effet plus de 15 jours. Arrêté le mercredi 8 avril dernier à l'issue d'une intense audition au Parquet général près la cour d'Appel de Kinshasa/Matete, Vital Kamerhe a vu le Tribunal se réunir trois jours plus tard, le 11 avril, pour rejeter non seulement la demande de libération provisoire introduite par ses avocats, mais également lui communiquer qu'il était détenu pour 15 jours supplémentaires. Une décision confirmée en appel le 15 avril.

Depuis, la procédure s'est poursuivie. Vital Kamerhe a été confronté à plusieurs personnes citées dans ce dossier, notamment l'ancien ministre Justin Bitakwira, ou encore le Coordonnateur du dossier des 100 jours à la présidence, Nicolas Kazadi. Ces derniers ont par ailleurs été laissés libres par la justice. A Makala, la défense de Vital Kamerhe estime qu'il n'y a plus de raison de maintenir la détention du Directeur de cabinet de Félix Tshisekedi. D'autant plus que, disent-ils, le parquet n'a jusque-là produit « aucune preuve l'incriminant ». Par ailleurs, le président de l'UNC serait souffrant. A en croire plusieurs sources, y compris des médias. Son état de santé se serait détérioré, alors que Vital Kamerhe est toujours emprisonné dans une cellule commune. Ce 26 avril, l'ancien président de l'assemblée nationale est donc à son 18ème jour de détention. Le Tribunal siégerait ce lundi pour annoncer sa position. Les avocats de Kamerhe prévoient par ailleurs une nouvelle demande de libération provisoire. Mais du côté de son parti, l'UNC, ses cadres commencent à hausser le ton pour que le Parquet communique définitivement si Vital Kamerhe sera poursuivi. « Ce dossier qui est totalement politique et vide, traîne en longueur pour rien. Ils [le parquet] n'avaient rien comme preuve. Ils l'ont arrêté le temps de chercher des dossiers, mais ils n'ont pas trouvé. Il est temps de le libérer », estime un député élu de l'Union pour la nation Congolaise (UNC). « Et d'ailleurs, si jamais ils poursuivent leur besogne pour aller jusqu'au procès, qu'ils le disent. Comme ça, en audience publique, le Peuple congolais aura le droit de savoir qui a fait quoi dans cette histoire », ajoute-t-il.

Lors du refus de sa mise en liberté provisoire, la chambre de Conseil du tribunal avait cependant basé sa décision sur des « lourds soupçons » qui pèseraient sur Vital Kamerhe, pour expliquer sa décision. Par ailleurs, des sources au Parquet affirment que le dossier est « rien d'être gagné » pour le Directeur de cabinet du président. « Nous avons recueilli des incidences qui prouvent que l'État a été saigné à banc » affirme une source judiciaire à POLITICO.CD. Au sujet de sa prochaine libération, Vital Kamerhe voit ses chances se compliquer avec la fuite d'un ses proches. Convoqué au Parquet de Matete le 14 avril dernier, Daniel Shangalume Nkingi, alias Daniel Massaro, est toujours introuvable. Un avis de recherche a été lancé à son encontre. Mais, la police ne retrouve toujours ce proche famille de Vital Kamerhe. L'accusation s'appuie entre autres sur cette réalité justifiée un nouvel appel au maintien de Kamerhe en prison. Au parquet, on estime que l'allié du Président congolais pourrait s'éclipser.

POLITICO.CD/ LR



La Banque mondiale accuse...

# Les actuels dirigeants ont détourné 910 millions \$ !

**A**ccablant et catastrophique le rapport publié en février 2020, par la Banque mondiale sur la gestion de l'aide reçue de cette institution par les autorités actuelles de la République Démocratique du Congo. Au total 910 millions de dollars Usd sur un peu plus d'un milliard reçu sont actuellement logés dans des paradis fiscaux ! A se demander si ces dirigeants s'inscrivent réellement dans la rupture avec les pratiques du précédent régime afin

de placer le pays sur l'orbite du développement. Tout porte à croire que les hommes au pouvoir ont des serres plus longues encore pour écumer férocement dans l'escarcelle publique, initialement réservée à tous les citoyens. On comprend donc l'empressement du PNUD à dépêcher l'avocat Akéré Muna à la Présidence de la République pour des conseils sur la lutte contre la corruption.

En effet, les institutions de Bretton Woods, les agences des Nations-Unies n'étant pas « blanches », la mission de cet avocat camerounais risque d'être en réalité de faire obstruction et même d'apprendre aux Congolais la « bonne manière de se forger une fortune sous le paravent de la haute finance internationale ». Malheureusement aux dépens de leur pays et des citoyens. On se rappelle encore des fonds détournés en RDC, avec l'implication de la Banque mondiale, qui étaient destinés à la réhabilitation de la

voirie de Kinshasa après les assises de Sun City ayant consacré la réunification du pays.

Les institutions financières internationales se révèlent toujours couteau à double tranchant, si bien que le Chef de l'Etat aurait mieux fait de recourir à l'expertise nationale dans l'effort d'assainir la gestion et de contrer la corruption. Autrement, son mandat risque de déboucher sur un chaos.

Nous y reviendrons !

**Table A6: Sample of modestly aid-dependent countries.** The table shows the 24 countries for which annual disbursements from the World Bank are between 1% and 2% of annual GDP on average. is the average of the 24 countries in the sample. *Annual WB aid (% of GDP)* is annual disbursements from the World Bank as a fraction of annual GDP. *Sample mean* is the average of the 22 countries in the sample. *WB aid disbursements* is annual disbursements from the World Bank as a fraction of annual GDP. *Annual ODA aid (% of GDP)* is annual Official Development Assistance (ODA) from all sources as a fraction of annual GDP. *Haven deposits* is foreign deposits held in the 17 countries classified as havens. *Non-haven deposits* is foreign deposits held in the countries not classified as havens. *Haven deposits (quarterly growth in %)* is the quarterly percentage change in deposits held in the 17 countries classified as havens (measured as the change in quarterly log-levels). *Non-haven deposits (growth in %)* is the quarterly percentage change in deposits held in countries not classified as havens (measured as the change in quarterly log-levels). *GDP (growth in %)* is the quarterly percentage change in GDP (measured as the difference in quarterly log-levels of GDP)

|                  | Annual WB aid (%GDP) | Annual ODA aid (%GDP) | Haven deposits (million USD) | Non-haven deposits (million USD) | Haven deposits (quarterly growth rate) | Non-haven deposits (quarterly growth rate) | GDP (quarterly growth rate) |
|------------------|----------------------|-----------------------|------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|
| Albania          | 1.0%                 | 6.0%                  | 15                           | 33                               | 3.5%                                   | 4.2%                                       | 2.0%                        |
| Benin            | 1.3%                 | 6.0%                  | 42                           | 96                               | 1.4%                                   | 1.9%                                       | 1.8%                        |
| Bosnia and Herze | 1.0%                 | 9.7%                  | 115                          | 161                              | 2.6%                                   | 6.7%                                       | 4.1%                        |
| Cape Verde       | 1.8%                 | 14.1%                 | 14                           | 20                               | 3.1%                                   | 3.3%                                       | 2.2%                        |
| Central African  | 1.4%                 | 6.6%                  | 18                           | 53                               | -0.2%                                  | 0.6%                                       | 0.7%                        |
| Chad             | 2.0%                 | 5.3%                  | 11                           | 91                               | 2.2%                                   | 2.7%                                       | 2.4%                        |
| Comoros          | 1.0%                 | 4.0%                  | 7                            | 27                               | -0.2%                                  | 1.2%                                       | 1.2%                        |
| Congo, Dem. Rep. | 1.1%                 | 6.8%                  | 910                          | 93                               | -0.3%                                  | -0.1%                                      | 1.0%                        |
| Cote d'Ivoire    | 1.2%                 | 3.6%                  | 386                          | 787                              | -0.8%                                  | 0.4%                                       | 1.1%                        |
| Gambia, The      | 1.6%                 | 4.2%                  | 24                           | 82                               | 2.5%                                   | 0.2%                                       | 1.4%                        |
| Georgia          | 1.4%                 | 3.4%                  | 69                           | 61                               | 3.5%                                   | 5.4%                                       | 1.9%                        |
| Guinea           | 1.5%                 | 4.1%                  | 54                           | 114                              | 1.1%                                   | 1.9%                                       | 1.2%                        |
| Honduras         | 1.2%                 | 3.9%                  | 179                          | 204                              | 3.6%                                   | 2.7%                                       | 1.3%                        |
| Jordan           | 1.1%                 | 4.8%                  | 2042                         | 1091                             | 1.4%                                   | 0.1%                                       | 2.2%                        |
| Kenya            | 1.1%                 | 3.7%                  | 1277                         | 1784                             | 2.0%                                   | 0.4%                                       | 1.9%                        |
| Lao PDR          | 1.9%                 | 7.9%                  | 9                            | 33                               | 2.8%                                   | 3.7%                                       | 2.7%                        |
| Lesotho          | 1.7%                 | 5.0%                  | 11                           | 28                               | 1.1%                                   | 2.5%                                       | 1.9%                        |
| Moldova          | 1.6%                 | 3.0%                  | 37                           | 27                               | 3.9%                                   | 7.3%                                       | 2.3%                        |
| Mongolia         | 1.1%                 | 7.8%                  | 5                            | 8                                | 3.2%                                   | 4.2%                                       | 0.8%                        |
| Nepal            | 1.2%                 | 5.0%                  | 65                           | 56                               | 3.0%                                   | 1.6%                                       | 1.8%                        |
| Nicaragua        | 1.5%                 | 12.6%                 | 174                          | 109                              | 3.2%                                   | 4.5%                                       | 2.6%                        |
| Senegal          | 1.2%                 | 5.1%                  | 253                          | 487                              | 0.7%                                   | 1.1%                                       | 1.1%                        |
| Tajikistan       | 1.5%                 | 3.7%                  | 11                           | 1                                | 2.5%                                   | 11.0%                                      | 1.5%                        |
| Togo             | 1.4%                 | 5.2%                  | 82                           | 146                              | -0.1%                                  | 0.8%                                       | 1.1%                        |
| Sample Mean      | 1.4%                 | 5.9%                  | 247                          | 237                              | 1.8%                                   | 2.5%                                       | 1.7%                        |

## Le découpage a coupé les routes au Katanga

**U**n arbre, on le reconnaît à ses fruits. Mutatis mutandis, cet adage s'applique à ceux qui ont précipité l'exécution du projet du découpage territorial faisant passer les provinces de 11 à 26. Quel est à ce jour le bilan de ce dépeçage en règle aux soubassements purement politiques ? Les routes se sont dégradées et les administrés (populations du Congo profond) sont de plus en plus pauvres.

«Avec le découpage territorial, le nombre de provinces a augmenté, par contre celui des routes a diminué sans oublier la précarité des conditions de vie des populations paysannes ». C'est le constat malheureux fait par un médecin dans la province du Haut-Katanga. Médecin chef de la zone de santé du territoire de Kasenga, Dr Gabriel Songa-Songa se demande s'il est correct aujourd'hui de dire que le découpage territorial a été une bonne chose.

A l'époque, l'on pouvait mettre deux à trois heures pour joindre Kasenga, Kilwa

ou encore Malemba-Nkulu, indique avec regret notre interlocuteur. Son indignation c'est que les bénéficiaires du découpage territorial ont minimisé les routes d'intérêt national pour se concentrer sur ce qui fait rayonner la beauté de leurs nouvelles capitales respectives.

Dr songa-songa est d'avis, comme beaucoup d'autres Congolais, qu'aucun développement n'est envisageable sans routes. Il est convaincu, en se référant à tous les pays développés qu'il a pu visiter, que les routes sont un moyen de communication le plus important du fait qu'elles relient les villes, les villages et centres de production d'un pays. « Aller de Lubumbashi à Kapanga, Manono, Kamina, Kalemie ou encore Uvira, devient un parcours périlleux tant les routes sont dans un état de délabrement très avancé», ajoute ce fonctionnaire qui a quitté le luxe de la capitale et de grandes villes pour venir au secours des

démunis privés d'infrastructures sanitaires viables. Bien plus, leurs produits des champs pourrissent tout simplement parce que les consommateurs qui sont les habitants de grandes villes ne peuvent y accéder. En d'autres termes, les commerçants ne veulent pas engager leurs véhicules sur des routes de desserte agricoles dégradées ou inexistantes.

Selon le Dr Songa-Songa, l'esprit du constitutionnaliste qui consistait à rapprocher les administrateurs des administrés n'a pas été rencontré ; il est temps que les autorités actuelles puissent y remédier au plus tôt afin de bénéficier de l'appui du souverain primaire dont le bien-être reste la priorité des priorités. Il est d'avis que l'on devrait renoncer aux actions « tape-à-l'œil » pour se consacrer à l'essentiel.

Il évoque avec pincement au cœur la grande époque du grand Katanga dont l'élan de développement avait servi d'exemple aux autres provinces de la RD-

Congo.

« On peut l'aimer ou ne pas l'aimer, Moïse Katumbi aura marqué d'une empreinte indélébile son passage à la tête de l'ex-province du Katanga. Il a construit et réhabilité des centaines de km de routes aussi bien à Lubumbashi que dans l'ensemble de l'ancienne province du Katanga », a rappelé, pour sa part, un membre très actif du parti politique Ensemble pour la république. Selon ce dernier, le temps de faire la politique pour la politique serait révolu et que le peuple devrait être au centre de tout politicien qui convoite un mandat électif, à quelque niveau que ce soit.

A tout prendre, le découpage territorial au Katanga et ailleurs a coupé les routes existantes et poussé les nouveaux gouverneurs à abandonner les tronçons routiers qui ne font pas partie de nouvelles juridictions administratives.

W.K.



## NORD-KIVU

## Butembo : les taximen s'approprient les mesures-barrière anti-covid19

Beni et Goma connaissent une prolongation de la mesure d'isolement, exempté Butembo, pour une durée de sept jours à dater du lundi 21 avril. Ce, selon le dernier communiqué des autorités provinciales du Nord-Kivu rendu public le samedi 18 avril à l'issue d'une réunion d'évaluation des 14 jours où les villes étaient isolées pour lutter contre la propagation de la pandémie de covid 19.

Cependant les conduc-

teurs des motos-taxis en ville de Butembo rencontrés lundi 20 avril par votre reporter saluent la décision et promettent de veiller sur l'application et le respect strict des mesures drastiques. Mathe Mulembere président de l'association des motos taxis Butembo a parlé au nom de l'association. « C'est un message pour protéger les vies ; il faut que la pandémie disparaisse dans la province. Nous devons respecter les mesures d'hygiène et nous avons aussi demandé à nos taximen

de se munir des désinfectants ainsi que des caches nez pour éviter les risques de contamination », explique Mathe Mulembere.

Le président de la structure des taximen décourage ceux qui se rendent frauduleusement à Beni malgré l'isolement des villes. Mathe Mulembere parle d'une violation grave des principes qui constitue une infraction tout en rappelant à ces derniers qu'ils exposent les paisibles citoyens au danger.

## Une attaque des FDLR contre un convoi fait 18 morts dont 13 éco-gardes de l'ICCN4

Une dizaine de personnes ont trouvé la mort dans une embuscade tendue par des présumés rebelles hutus rwandais des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) contre un convoi de l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN) l'après-midi de ce vendredi 24 avril 2020 à Rumangabo, territoire de Rutshuru au Nord-Kivu.

D'après la société civile locale jointe par 7SUR7.CD, le bilan provisoire est de 18 morts dont 13 éco-gardes de l'ICCN et 5 civils. Un véhicule a été incendié et plusieurs blessés évacués dans des structures sanitaires de la place.

La population riveraine du Parc National des Virunga vit actuellement dans une psychose généralisée, selon des sources locales.

Cette structure citoyenne parle d'une opération militaire « officieuse », qui serait en train d'être menée sur place contre les FDLR d'où des attaques contre les civils en guise de représailles.

« On vit dans une période difficile dans notre territoire avec des mouvements non habituels. Il y a des



opérations militaires qui sont organisées mais les autorités ne veulent pas se prononcer officiellement. Mais au moins sur terrain il y a des indices et des traces de ces opérations. Maintenant il y a des mouvements, des va-et-vient des groupes armés et maintenant ils font du n'importe quoi sur tout ce qu'ils rencontrent sur leur chemin », a déclaré Jonas

Pandasi, président de la nouvelle société civile de Rutshuru.

Pour l'instant les responsables de l'ICCN ne se sont pas encore exprimés disant qu'un communiqué devrait être rendu public dans les heures qui suivent. L'armée congolaise aussi ne s'est pas encore exprimée.

Glody Murhabazi, à Goma

## Le gouvernement provincial ouvre une enquête

Le gouvernement provincial du Nord-Kivu annonce qu'une enquête est ouverte afin d'élucider les circonstances et identifier les auteurs de l'attaque rebelle contre un convoi de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) survenue le vendredi 24 avril 2020 à Rumangabo dans le territoire de Rutshuru.

Le gouverneur Carly Nzanu Kasivita qui l'annonce à travers un communiqué officiel, renseigne que le bilan de l'attaque est de 17 morts dont 12 écogardes, un chauffeur de l'ICCN et 4 civils qui étaient dans une jeep incendiée

par les rebelles ainsi que 4 blessés graves.

« Le gouvernement provincial condamne avec véhémence cet acte criminel si lourd de conséquences et rassure la population qu'une enquête est déjà en cours pour élucider les circonstances ainsi que l'identité des auteurs », lit-on dans cette note parcourue par 7SUR7.CD.

Ces dernières années, les gardes du Parc National des Virunga sont devenus la cible d'hommes armés. Le 3 mars dernier, une autre embuscade avait coûté la vie à un garde âgé d'environ 28 ans.

Glody Murhabazi, à Goma



Le gouverneur Carly Nzanu Kasivita

## SUD-KIVU

## 2 de 3 kidnappeurs des agents MSF arrêtés par l'armée à Baraka



Les Forces Armées de la République Démocratique du Congo ont arrêté la nuit du 23 au 24 avril 2020, 2 de 3 bandits armés qui avaient kidnappés 4 agents de l'organisation Médecins Sans Frontières à Baraka.

Selon le capitaine Dieudonné Kasereka, porte-parole du secteur opérationnel Sukola 2 Sud Sud-Kivu, ces deux kidnappeurs ont été arrêtés avec une arme et des munitions.

« Les militaires de 3301e régiment basé à Baraka ont mené des investigations et sont parvenus à arrêter ces bandits. Il s'agit de Monsieur Masenua Mujaliwa, chef de bande, originaire de Kisanya et monsieur Zembry. Un de 3 Kidnappeurs est encore en fuite. Les deux bandits arrêtés sont passés aux aveux devant les autorités civiles et militai-

res », a-t-il expliqué à 7SUR7.CD ce dimanche 26 avril 2020.

Et de poursuivre : « Ils disent avoir exigé 2.000\$ pour la libération de ces agents MSF. Un parmi les agents MSF leur avait donné 2 millions de francs congolais comme rançon ».

Le capitaine Dieudonné Kasereka renseigne que le commandant secteur demande à la population de continuer à collaborer avec les services de sécurité pour mettre hors d'état de nuire tous les bandits armés

Il sied de rappeler que 4 agents MSF-Hollande avaient été kidnappés le 16 avril 2020 dans la localité de Mukiza entre Fizi centre et Baraka, et libérés le 18 avril 2020.

Déogratias Cubaka, à Bukavu

## 17 morts dans des affrontements entre les FARDC et les Maï-Maï près de Minembwe04

14 éléments Maï-Maï sous la conduite du général autoproclamé William Yakutumba ont été neutralisés lors des affrontements avec les forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) à Musika près de Minembwe dans le territoire de Fizi (Sud-Kivu)

Cependant, 3 militaires FARDC sont tombés sur le champ de bataille et 4 autres ont été blessés.

La nouvelle a été confirmée à 7SUR7.CD le dimanche 26 avril 2020, par le capitaine Dieudonné Kasereka, porte-parole du secteur opérationnel Sukola 2 Sud Sud-Kivu. Il précise que les affrontements ont démarré le mercredi 22 avril 2020 après une embuscade rebelle tendue contre un convoi des forces loyalistes.

« Une coalition de Maï-Maï dirigée par Monsieur William Yakutumba a tendu une embuscade contre le con-

voi des éléments de la 12e brigade aux environs de Kiwera à plus ou moins 15 kilomètres au sud ouest de Minembwe. Les militaires étaient en route pour aller récupérer les corps de trois femmes violées par ces rebelles, tuées et mutilées dans le champ. Les FARDC ont riposté à l'attaque et ont poursuivi ces éléments jusqu'à Musika, leur bastion », a-t-il expliqué.

Il précise qu'un autre groupe de Maï-Maï a attaqué le même mercredi 22 avril l'État Major de 123e bataillon dans les localités de Monyi et Masha.

Le capitaine Dieudonné Kasereka renseigne que les opérations de ratissage aux alentours de Kawera et Masha continuent car certains rebelles ont pris fuite et d'autres se sont cachés dans la forêt.

Déogratias Cubaka, à Bukavu



Covid-19

## F. Tshisekedi s'ouvre aux chercheurs congolais



Il y a de quoi donner des insomnies au Président de la République. La spirale de contamination au covid-19 en RDC est irréversiblement exponentielle ; chaque jour, les chiffres s'envolent au point de frôler les 500 cas confirmés. Peut-être qu'en ce moment où nous mettons sous presse cette barre aura été franchie. Félix Tshisekedi en a bonne conscience qu'au cours du dernier conseil du gouvernement tenu en virtuel le vendredi 24 avril, il en a appelé à la conjugaison des efforts de tous pour limiter les conséquences de cette pandémie dans notre pays. Inspiré probablement par l'exemple malgache, le chef de l'Etat serait-il ouvert

à la thérapeutique locale ? Selon le compte rendu fait par le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Fatshi aurait conseillé de s'ouvrir aussi aux chercheurs congolais dans la recherche de la riposte contre le covid-19. Le chef de l'Etat est désarçonné par une « *augmentation rapide et inquiétante* » des cas confirmés par les laboratoires de l'Inrb à Kinshasa. Il convient, toute fois, de rappeler que la sentence de l'archevêque de Kinshasa garde toute sa substance : l'impression générale est que les autorités en charge de l'opération tâtonnent !

## Bulletin épidémiologique : 442 cas confirmés, 28 décès et 50 guéris



Prof Dr Jean Jacques Muyembe lors d'une réunion sur la riposte contre le COVID-19 à la cité de l'Union africaine à Kinshasa. 28/03/2020  
Photo Presse présidentielle

Le dernier bulletin d'information du comité de la riposte confirme 26 nouveaux cas atteints du coronavirus, tous ces cas dans la ville de Kinshasa.

Depuis le début de l'épidémie déclarée le 10 mars 2020, le cumul est de 442 cas confirmés. Au total, il y a eu 28 décès et 50 personnes guéries.

281 patients sont en bonne évolution, indique la même source.

Six provinces sont touchées :

- Kinshasa : 429 cas ;
- Nord-Kivu : 5 cas ;
- Sud-Kivu : 4 cas ;
- Ituri : 2 cas ;
- Kivu : 1 cas ;
- Haut-Katanga : 1 cas.

Selon Médecins sans frontières

## Paludisme : 13 000 morts en 2019

Le paludisme reste la première cause de mortalité en République démocratique du Congo, a annoncé l'organisation "Médecins Sans Frontières" (MSF), à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de lutte contre le paludisme, samedi 25 avril. Dans un communiqué de presse publié à cette occasion, MSF indique que plus de treize mille décès dus au paludisme ont été enregistrés en 2019, sur un ensemble de plus de 21 millions de cas. Cette organisation estime qu'il faut travailler sur la prévention, le diagnostic et le traitement afin de réduire les conséquences du paludisme, pourtant évitable.

Les plus affectés par le paludisme en RDC sont les enfants de moins de 5 ans. Les zones rurales sont les plus touchées, en raison de l'insécurité et des difficultés à accéder aux structures de santé. En 2019, MSF a traité gratuitement plus de 750 000 malades

sur l'ensemble du Pays, selon son communiqué.

Au Nord-Kivu, dans la zone de santé de Mweso et le territoire de Walikale, le paludisme figure parmi les trois pathologies les plus fréquentes. Elle est la deuxième cause de décès à Mweso, cette zone de santé où justement Médecins Sans Frontières a pris en charge plus de 204 000 personnes à travers les 22 structures de santé que l'organisation appuie. L'approvisionnement en médicaments y est en plus difficile.

Dans la lutte contre le paludisme, les infrastructures et les ressources humaines font aussi défaut.

Le paludisme reste un fardeau économique sur les ménages démunis. Plusieurs initiatives sont menées dans le sens de la prévention, notamment la distribution des moustiquaires imprégnées aux ménages.

LR/RO

LUBUMBASHI

## Les personnes vivant avec handicap réclament «une protection spéciale»



Lubumbashi. Premier jour de confinement avec des barrières érigées notamment sur l'avenue Kilela balenda sous la surveillance de la police. Photo Radio/ Jean Ngandu

Les personnes en situation d'handicap sont abandonnées par rapport aux mesures de prévention contre le COVID-19, selon les structures d'encadrement de cette catégorie des personnes. Elles manquent de tout et vivent sans aucune protection. D'où, le représentant inter provincial de l'organisation mondiale de personnes vivant avec handicap dans l'espace grand Katanga, Farah Tabu, a lancé samedi 25 avril un cri de détresse à l'endroit des autorités congolaises.

« La personne en situation d'handicap est vraiment dans les difficultés par rapport à l'état d'urgence (sanitaire décrété dans le pays à la suite de la pandémie du COVID-19). Comme vous le savez l'article 49 de la constitution dispose que nous puissions bénéficier d'une protection spéciale en cas d'épidémie ou de pandémie parce que nous, pour nous déplacer il faut des cannes, il faut des béquilles. Les aveugles, vous savez avec cette histoire de

distanciation, il n'y a pas moyen que le guide soit à un mètre », a indiqué Farah Tabu.

Selon lui, le gouvernement devrait vraiment songer à donner aux personnes avec handicap ce qui est nécessaire pour laver les mains, le gel hydro alcoolique, les masques etc. « Mais, à ce niveau-là, il n'y a rien qui est fait », a-t-il déploré.

C'est pourquoi, Farah Tabu lance un appel au gouverneur du Haut-Katanga, pour qu'il puisse « nous venir en aide en nous donnant le nécessaire parce que nous ne savons pas nous déplacer sans béquilles. Or le virus, on nous dit que ça fait longtemps sur du métal et nous, pour nous déplacer il faut toucher le métal. Il y a même ceux qui se déplacent à même le sol, donc il y a vraiment urgence et il y a une très grande vulnérabilité par rapport à la pandémie ».

Le Haut-Katanga est la sixième province de la RDC à être touchée par le COVID-19 (un cas). RO

Kinshasa

## Pas de masque : 5 000 Frs d'amende !

Le gouverneur de la ville de Kinshasa Gentiny Ngobila a donné ce 20/04/2020 des dispositions pratiques pour le déconfinement de la Gombe. Photo Primature RDC.

Dans un arrêté signé le 18 avril, mais dont une copie est parvenue à Radio Okapi samedi 25 avril, le gouverneur Gentiny Ngobila rend obligatoire le port du masque sur toute l'étendue de la capitale.

« Tout contrevenant appréhendé par la police nationale congolaise sera conduit au poste le plus proche et sera soumis au paiement d'une amende de 5000 francs congolais (2,8 \$ USD) », peut-on lire dans l'arrêté.

Le même texte précise que le port du masque "antiprojection" s'impose à toute personne circulant en lieu public.

La décision du gouverneur précise par ailleurs que le masque antiprojection est tout dispositif d'usage unique, lavable ou réutilisable placé sur le visage devant la bouche et le nez, destiné à filtrer les postillons et à éviter de contracter et de propager le coronavirus.



Le paiement de l'amende vise à renforcer la série des mesures de police prises pour faire respecter les gestes barrières à la pandémie du coronavirus durant l'état d'urgence dans toute l'étendue de la ville de Kinshasa, conclut l'arrêté du Gouverneur.



# La double peine prévaut dans les prisons du Congo

**A**ux difficultés de la détention dans des conditions insalubres s'ajoute désormais le risque de la contamination.

Construites avant l'indépendance, les prisons de RDC sont vétustes, mal gardées et les évasions sont fréquentes. En outre, sous peine de mourir de faim, les détenus comptent sur leurs proches pour les nourrir et s'enquérir de leur sort. Mais surtout elles sont surpeuplées. Citant les chiffres de la Monusco, Human Rights Watch en donne un aperçu : à Goma et Uvira, le taux de suroccupation est de 600 %, à Makala, la grande prison de Kinshasa, la suroccupation est de 461%. Autrement dit, un détenu ne peut, statistiquement, disposer que d'un mètre carré par personne !

Comment, dans de telles conditions, mettre en œuvre les mesures qui permettraient de prévenir le coronavirus ? De l'avis de tous les observateurs, si l'épidémie s'invite dans les prisons, elle risque d'être meurtrière. En effet, les conditions de distance sociale et d'hygiène sont impossibles à remplir ; l'approvisionnement est plus difficile que jamais car les familles hésitent à faire le déplacement et ne peuvent pénétrer dans les enceintes. En outre, le retard judiciaire est tel que, toujours selon Human Rights Watch, 71% des détenus, en attente de pro-

cès, n'ont pas été reconnus coupables.

Certes, au début de l'épidémie, plus de 2000 détenus, condamnés pour des infractions mineures, ont été remis en liberté, mais pour ceux qui sont restés derrière les barreaux, les risques sanitaires s'ajoutent à la détention elle-même.

Pour tous les détenus, de telles conditions sont choquantes, mais le sort des prisonniers les plus en vue frappe l'opinion. C'est ainsi que Vital Kamerhe, l'ancien chef de cabinet du président Tshisekedi, détenu à Makala au pavillon 8, partage sa cellule avec 18 autres personnes. Selon certaines sources, il aurait lui-même choisi d'être entouré, craignant que la solitude d'un cachot soit plus dangereuse encore. Rappelons que celui qui était jusqu'à présent l'homme fort du cabinet présidentiel, par lequel passaient toutes les décisions, est accusé par le parquet de Matete d'avoir détourné la somme colossale de 480 millions de dollars, un montant qui aurait dû financer le programme d'urgence appelé les 100 jours du président.

Multipliant les tweets et les communications téléphoniques, recevant de nombreux visiteurs en dépit du confinement, M. Kamerhe appelle ses partisans au calme et se déclare convaincu de son innocence, niant toutes les accusations por-

tées contre lui. Vital Kamerhe étant originaire de Walungu, près de Bukavu), nombreux sont ses électeurs qui, choqués par son arrestation, ont déjà mené de nombreuses manifestations. Au plus haut niveau, celui des épouses du chef de l'Etat et de son ancien directeur de cabinet, les contacts se poursuivent, mais le président Tshisekedi a déclaré qu'il laisserait la justice aller jusqu'au bout.

Par ailleurs, alors que les crimes, économiques et autres ont été assurés de l'impunité durant des années, sinon des décennies, cette fois la justice, sur instruction du chef de l'Etat, est bien décidée à poursuivre sa tâche. Chaque semaine, des dizaines de nouveaux inculpés sont amenés à Makala, sans avoir été testés, et attendent de comparaître.

Ils y rejoignent des prisonniers connus, comme le Docteur Oly Ilunga, incarcéré depuis le 23 mars après avoir été condamné par la Cour de Cassation parce que l'un de ses adjoints avait, à son insu, détourné 15.000 dollars dans la cadre de la lutte contre l'épidémie Ebola. Non seulement les proches de l'ancien Ministre de la Santé font circuler pétitions et témoignages en sa faveur mais ils ont saisi la justice internationale de son cas et ils s'inquiètent de ses conditions de détention, dans une cellule de 3 mètres sur 1,5, privé d'eau courante et inter-

dit de visites. Est-il besoin de souligner qu'en ces temps d'épidémie, les compétences du Dr Ilunga, diplômé en santé publique de Harvard et ancien directeur, à Bruxelles, des Cliniques de l'Europe, auraient pu être utilement mises au service de son pays ?

Par ailleurs, les détenus « célèbres » d'aujourd'hui ont retrouvé à Makala des prisonniers plus anciens, comme Eddy Kapend, qui était le chef d'état major de feu Laurent Désiré Kabila et fut condamné à mort après le procès des assassins du Mzee. Sa peine ayant été commuée en détention à perpétuité, Eddy Kapend clame son innocence depuis vingt ans mais pour l'ex-président Joseph Kabila, sa libération a toujours représenté une « ligne rouge », impossible à franchir.

Qu'il s'agisse de prisonniers politiques, de personnalités accusées de crimes économiques ou de simples malfrats, que ces détenus aient ou non été jugés et condamnés, qu'ils aient réussi à obtenir, moyennant paiement, une cellule individuelle ou qu'ils vivent entassés les uns sur les autres, une évidence s'impose déjà : dans ces lieux insalubres que sont les prisons congolaises, tous sont soumis à une double peine, car à la privation de liberté s'ajoute désormais le risque de contamination...

Par Colette Braeckman

## Covid-19 : en RDC, les responsables religieux montent au front

**D**ans une série d'ordonnances lues à la télévision de l'Etat, mercredi 22 avril, le président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, a nommé le puissant archevêque de Kinshasa, le cardinal Fridolin Ambongo Besungu, coordonnateur du fonds national de solidarité contre le Covid-19 (FNSCC). Le prélat avait critiqué les « tâtonnements » du pouvoir congolais dans la gestion de l'épidémie. La structure, créée sur ordonnance présidentielle le 6 avril dernier, a pour principale mission de « rechercher et de mobiliser des fonds pour la lutte contre la pandémie de coronavirus en République démocratique du Congo », précise le texte officiel. Comment sera-t-il alimenté ? L'Etat congolais, mais aussi toutes les bonnes volontés parmi les provinces, les entreprises publiques ou privées, les bailleurs de fonds, « les partenaires et toute autre personne physique ou morale de droit public ou privé », pourront abonder cette caisse de solidarité jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire décrété par le chef de l'Etat le 24 mars.

Un enjeu stratégique pour Tshisekedi

Il faut souligner que le cardinal Fridolin Ambongo ne sera pas seul dans cette mission, même si la RD Congo est le pays d'Afrique subsaharienne comptant le plus de catholiques (plus de 32 mil-

lions en 2010) et le diocèse de Kinshasa, l'un des plus grands d'Afrique. Il est secondé par un coordonnateur adjoint, en l'occurrence le révérend pasteur André Bukundoa (Eglise protestante), ainsi que plusieurs membres des autres confessions religieuses comme Sony Kafuta pour les Eglises dites de réveil, Delphin Elebe pour l'Eglise Kimbanguiste, l'imam Cheick Abdallah pour la communauté musulmane. La société civile n'est pas en reste : parmi eux, le virologue Jean-Jacques Muyembe, déjà nommé coordonnateur multisectoriel de la cellule de riposte au Covid-19.

Concrètement, ce fonds doit servir en priorité à financer les fournitures essentielles comme les équipements de protection individuelle à la population et aux agents de santé qui sont en première ligne sur l'étendue du territoire national. Il va aussi soutenir financièrement le Comité multisectoriel de riposte au Covid-19 en lui donnant les moyens de suivre et détecter la maladie et en renforçant les capacités du laboratoire par la formation et la fourniture des matériels adéquats.

Une annonce décisive alors que le pays, qui compte 394 cas, se débat pour éviter d'autres contaminations et qu'il est aussi éprouvé sur d'autres fronts, notamment celui d'Ebola, réapparu début avril. Pour l'analyste politique Charles Manda, ce choix porté sur les membres de la société civile en lieu et place des politiques est « très stratégique » de

la part du président Félix Tshisekedi. « Ce sont de rares personnalités qui bénéficient encore de la crédibilité et de la confiance des Congolais », explique-t-il. En plus, poursuit cet analyste, « ils représentent plus de la moitié de la population congolaise et vont certainement apporter un plus à l'aspect sensibilisation sur le Covid-19, qui pose déjà un sérieux problème ». Même si les lieux de culte sont fermés, tous les leaders religieux rappellent qu'ils sont toujours en contact avec leurs fidèles grâce notamment aux moyens de communication modernes.

L'influence des chefs religieux reste intacte

L'Eglise catholique est considérée comme une voix critique contre tous les régimes qui ont dirigé le pays depuis son indépendance de la Belgique, en juin 1960. Les relations entre l'Eglise et l'Etat se sont récemment dégradées sous le régime de l'ex-président Joseph Kabila. Début 2018, la Conférence épiscopale de l'Eglise catholique avait soutenu les démarches d'un collectif catholique réclamant le départ de l'ancien président Joseph Kabila et l'organisation de l'élection présidentielle. L'opposant Félix Tshisekedi a finalement été proclamé vainqueur de la présidentielle du 30 décembre. Les proches de l'ex-président Kabila ont gardé la majorité au Parlement, selon ces mêmes résultats officiels. La Cenco avait contesté les résultats

publiés par la commission électorale, considérant qu'ils n'étaient pas conformes à ceux de ses 40 000 observateurs déployés dans des bureaux de vote à travers le pays. La Cenco considère aujourd'hui que « la nomination de Son Eminence le cardinal Fridolin Ambongo à la tête du fonds national de solidarité, celle des chefs des confessions religieuses et des membres de la société civile sont un signal fort de la collaboration devant exister entre Eglises et l'Etat ».

Quant au Comité laïque de coordination (CLC), lui aussi à la base de manifestations contre l'ex-président Kabila, son modérateur le professeur Isidore Ndaywel a remercié le chef de l'Etat d'avoir doté le fonds national de solidarité contre le Covid-19 d'un « comité solide, compétent et crédible, composé notamment de représentants des confessions religieuses sous la coordination du cardinal Ambongo, épaulé par le révérend Bukundoa ».

Ces nominations sont intervenues dans un contexte où la justice congolaise est en guerre contre les auteurs de détournements de fonds publics, dont plusieurs hautes personnalités. Mais aussi dans un contexte de tension entre la présidence de la République et le Parlement au sujet de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Junior Malula (lepoint.fr)



## MAROC

## Campagne de dépistages contre le coronavirus dans les prisons

Les autorités pénitentiaires du Maroc ont décidé de procéder à des tests de dépistage du nouveau coronavirus dans différentes prisons du royaume, alors qu'un total de 270 cas ont été décelés dans un établissement du sud du pays.

Les 270 cas de contamination ont été recensés dans la prison locale de Ouarzazate (sud), selon un nouveau bilan de la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) publié dans un communiqué vendredi soir.

Parmi les personnes contaminées, 207 sont des détenus les autres des fonctionnaires, a précisé la DGAPR, ajoutant attendre les résultats des dépistages de 55 autres détenus.

Un total de 1.736 personnes (détenus et fonctionnaires) ont déjà été soumises à des tests de dépistage dans 73 prisons marocaines «dans le cadre d'une démarche proactive et préventive», souligne le communiqué. «Tous les résultats des tests pro-



Des détenus de la prison d'Oukacha aperçus depuis une grille lors d'un mini tournoi de football organisé par des prisonniers africains pour coïncider avec la compétition CHAN-2018, à Casablanca, Maroc, 1er février 2018.

venant de 47 établissements ont été négatifs», tandis que les résultats définitifs des autres prisons ne sont pas encore disponibles. Une douzaine de cas ont également été décelés dans les prisons de Marrakech (sud) et de Ksar Kébir (nord).

Les prisons marocaines comptent près de 80.000 détenus.

Début avril, plus de 5.654 détenus ont été relâchés pour réduire les risques de propagation du virus dans des prisons notoirement surpeuplées.

Le bilan officiel des contaminations au Maroc est de 3.889 cas confirmés, avec 159 décès et 498 guérisons, selon le dernier décompte du ministère de la santé.

## TOGO

## L'opposant Agbéyomé Kodjo libéré sous contrôle judiciaire

L'opposant togolais Agbéyomé Kodjo, arrivé deuxième à la présidentielle de février derrière le sortant Faure Gnassingbé, et arrêté mardi à son domicile, a été libéré vendredi soir et placé sous contrôle judiciaire, a appris samedi l'AFP auprès de ses avocats.

«M. Kodjo a été libéré vendredi soir et placé sous contrôle judiciaire, avec des conditions», a déclaré à l'AFP Me Claver N'dry, l'un de ses avocats.

Selon une note du doyen des juges d'instruction, l'opposant a interdiction de quitter le Togo sans autorisation et ne doit pas faire de «déclarations tendant à la remise en cause des résultats de la présidentielle du 22 février». Il est également interdit de «tous propos, déclarations, ou attitudes tendant à remettre en cause et à saper l'ordre constitutionnel et institutionnel».

L'immunité parlementaire de M. Kodjo avait été levée en mars, à la demande du parquet de Lomé, pour s'être «autoproclamé» président de la République.

Il s'est également présenté comme «prétendu chef de l'Etat et chef suprême des armées», appelant la nation et les forces armées à se mobiliser contre le pouvoir, des propos et agissements relevant «des

qualifications de troubles aggravés à l'ordre public (...) et d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat», selon le procureur.

L'opposant a été arrêté mardi à son domicile et conduit au Service central de recherches et d'investigations criminelles (SCRIC) de la gendarmerie. Il avait manqué de se rendre à des convocations de la gendarmerie, le 1er puis le 9 avril, et de nouveau mardi, pour des raisons de «santé», selon ses avocats.

Les évêques du Togo et plusieurs partis d'opposition, ont demandé la libération de M. Kodjo.

Par ailleurs, deux autres dirigeants de l'opposition, Brigitte Adjamagbo-Johnson et Fulbert Attisso, sont également placés sous contrôle judiciaire, selon des sources judiciaires.

M. Kodjo, qui a obtenu 19,46% des suffrages le 22 février, contre 70,78% à M. Gnassingbé, selon les résultats officiels, a formulé un recours en justice, rejeté en mars par la Cour constitutionnelle, qui a validé le scrutin.

Faure Gnassingbé est arrivé au pouvoir en 2005 après le décès de son père, le général Gnassingbé Eyadéma, qui avait lui-même dirigé le Togo d'une main de fer pendant 38 ans.

## MALI

## Le Ramadan sous couvre-feu, mais mosquées ouvertes



Malick Coulibaly, ministre de la justice, recevant des masques au Mali, le 24 avril 2020. (VOA/Kassim Traoré)

Les musulmans s'apprêtent à vivre un mois de ramadan très particulier avec les restrictions pour empêcher la propagation du coronavirus. Les fidèles ne mangent pas et ne boivent pas toute la journée et sont appelés à faire des prières subrogatoires.

Ce que les musulmans appellent les *naflas*, ces longues prières, ont lieu la nuit, après la rupture du jeûne, correspondant aussi à l'entrée en vigueur du couvre-feu de 21h05.

Les prières collectives dans les mosquées ne sont pas encore interdites à Bamako. Mais que faire avec le couvre-feu?

A l'instar de la Oumma islamique, le Mali a débuté le mois de ramadan ce vendredi. Durant le ramadan, les musulmans pratiquants sont appelés à respecter un jeûne du lever au coucher du soleil, et ce pendant un cycle lunaire.

«C'est un mois qui n'est pas facile, les dépenses sont multipliées dans les familles. Les gens mangent beaucoup, mais c'est le moment aussi que les denrées de première nécessité deviennent chères dans les marchés. En plus de tout cela cette année il y a la maladie de coronavirus, ce n'est pas facile pour nous musulmans, mais en croyants nous allons observer le jeûne», confie Yaya Diarra à VOA Afrique.

Couvre-feu maintenu par le gouvernement

Le couvre-feu est au centre des débats.

«Nous devrions faire nos *naflas*. On les fait dans les rues mais le couvre feu commence à 21 heures. On veut que l'état recule l'heure du couvre-feu au moins à 22 heures comme heure de début», s'exprime Allaye Guindo, muezzin dans une mosquée de Bamako.

«Au Mali, l'Etat a instauré le couvre-feu de 21h05, mais les mos-

quées sont restées ouvertes avec le ramadan; ça ne sera pas facile», selon Diango Coulibaly, journaliste.

«Le couvre-feu continue, selon les autorités. Nous demandons aux fidèles musulmans de prier les *Naflas* avant 21 heures. L'heure du début du couvre-feu reste en vigueur», annonce la direction nationale de la police du Mali dans un communiqué.

Face à cette annonce, les responsables d'associations religieuses musulmanes et le bureau des Ulémas ont fait savoir que la décision du gouvernement n'est pas mauvaise. «Depuis l'enregistrement du premier cas de coronavirus au Mali, et jusqu'à nos jours, les mosquées sont ouvertes. C'est une bonne chose, nous demandons à tous les fidèles musulmans de prendre toutes les dispositions de faire les prières avant l'heure du couvre-feu», explique El Hadi Sylla, du bureau des Ulémas du Mali.

Des mécontents

Avec le respect du couvre-feu plusieurs jeunes sont en chômage.

C'est le cas de Mohamed Samaké, portier dans un bar de la nuit. «Nous ne travaillons plus à cause du couvre-feu. Nous sommes nombreux en chômage aujourd'hui. Le couvre-feu nous tue, parce qu'on ne travaille plus. Je ne peux pas parler de jeûne, je ne travaille pas, je n'ai rien à manger», a-t-il expliqué.

Alassane Diallo, boutiquier devant l'hôpital Gabriel Touré, éprouve un sentiment similaire. «Je ne peux pas parler de ramadan, ni de jeûne, j'ai été viré par mon patron parce qu'il y a le couvre-feu. Je ne fais plus rien, pas à manger ni à faire face à mes besoins et dépenses de chef de famille. Je ne peux pas sortir à aller travailler devant les hôpitaux, toutes nos boutiques ont été fermées à cause du couvre-feu. Chez moi pas question de ramadan cette année».



Quatrième anniversaire de la mort de Papa Wemba

## Emouvant témoignage de Mère Amazone !

**T**rès émue et presque en larmes, Marie-Rose Luzolo, la veuve de l'artiste-musicien Papa Wemba, est restée presque sans voix sur Top Congo FM parce qu'il y a beaucoup de bienfaits. Il était plein de bonnes manières.

«Je regardais beaucoup plus l'homme que l'artiste. L'artiste était aussi mon artiste. En l'observant en tant que Shungu Wembadio, c'était un homme d'une bonne éducation et d'un grand cœur. Il fallait que Dieu me dote aussi de ce cœur-là», avoue Mère Amazone.



« 4 minutes 29 secondes d'adoration »

C'est le titre de la chanson extraite de son tout dernier album, Maître de l'école, fredonnée en faveur de son épouse. «Quand j'écoute les paroles de cette chanson, je me dis qu'on raconte de faussetés sur lui, il n'a pas de maîtresses ni de concubines. Il m'aimait tellement».

Maman Amazone révèle que «le titre original de cette chanson était 4 minutes 29 secondes d'adoration pour toi». Précisant qu'ils ne parlaient jamais de la musique à domicile.

Maman Amazone indique que «ce sont ses amis et ses musiciens qui venaient me rapporter qu'il venait de composer une chanson pour moi. Et tout ce qu'il chantait pour moi, c'était des histoires vraies. Ce n'était pas de mise en scène. Pour moi, il chantait avec son cœur».

Tellement touchée, «il m'arrivait aussi de chanter pour lui ses propres chansons à ma manière pour l'impressionner». Mère Amazone était aussi fan de l'artiste musi-



cien Papa Wemba. «C'est mon artiste. À chaque fois qu'il était sur scène et qu'il se déchaînait, j'étais la première à envoyer un message : bravo l'artiste. Et il était très fier de moi».

Shungu Wembadio, alias Papa Wemba, est décédé sur scène (comme il l'a souhaité) au Festival d'Anumabo dimanche 24 avril 2016 à Abidjan en Côte d'Ivoire. Il a eu droit à des hommages planétaires avant d'être enterré à Kinshasa à la Nécropole de la N'sele.

Rappelons que contrairement aux trois années précédentes, cette année son anniversaire est passé inaperçu suite à la pandémie qui ravage le monde entier. Ses amis et fanatiques ont souvent l'habitude de se réunir dans une kermesse au couloir Madiakoko au quartier Matonge dans la commune de Kalamu.

Beni J.Dinganga

## Quatre ans après, Viva la Musica en voie de disparition

Le chanteur congolais, l'une de meilleures voix masculines d'Afrique, Shungu Wembadio dit Papa Wemba, a totalisé, le vendredi 24 avril 2020, quatre ans déjà dans l'au-delà. Il repose à la Nécropole Entre Terre et Ciel.

Jules Shungu Wembadio Pene Kikumba, né le 14 juin 1949 à Lubefu dans la province du Sankuru, est, en effet, mort le 24 avril 2016 à Abidjan des suites d'un malaise sur scène, devant ses fans, lors d'un festival.

Chanteur, auteur-compositeur, acteur congolais, sapeur, le Vieux Bokul était une référence de la jeunesse congolaise. De générations en générations, il a su séduire, par sa façon d'être, non seulement ses fans des deux rives du fleuve Congo, mais aussi de l'Afrique et de l'Europe.

Quatre ans après son départ, son groupe, Viva la Musica, a du mal à se remettre en place pour poursuivre son œuvre.

La veuve Amazone tente, à sa manière, de lui redonner de l'énergie, mais ses efforts sont encore maigres, très maigres. Malaise entre elle et Bendoson, départ des uns et des autres, difficultés d'enregistrer un album... c'est l'état de santé actuel de Viva La Musica.

En ce moment de confinement, aucune organisation n'est faite pour commémorer ces quatre ans de disparition spectaculaire de Bakala Dia Kuba 100% Star.

Le Vieux M'zée Fula Ngeenge est parti, mais reste présent à travers des chefs-d'œuvre qui caressent encore les cœurs de nombreux mélomanes.

Dimanche 19 avril dernier, lors de son passage à l'émission Karibu Variétés sur la télévision nationale, le ministre de la Santé, Dr Eteni, a regretté l'absence de Papa dont la voix pouvait bien sensibiliser contre le Coronavirus.

B.J.D

## Bientôt Werrason avec son propre label de production

Avec plusieurs années dans la musique et plusieurs albums à succès, l'artiste congolais Ngiamakanda Werrason a annoncé le lancement, très bientôt, de son label de production. Un moyen pour lui de soutenir et révéler les jeunes artistes dont l'avenir serait prometteur.

Au cours d'un entretien avec nos confrères de Fimbu na fimbunews, le patron de Wenge Musica Maison Mère a annoncé que : « J'ai fondé mon label. C'est Werrason

Music. Actuellement, deux jeunes ont manifesté leur intérêt ».

Bloqué par la maladie à Coronavirus (COVID-19), Werrason qui est d'actualité avec son dernier album « Formidable » où il continue de larguer des clips progressivement sur sa chaîne Youtube, devait normalement redémarrer sa tournée communale en prélude de son grand concert au stade des martyrs.

Beni Joël Dinganga

## Le feat Innoss'B et Diamond Platnumz explose le compteur sur YouTube

**S**ur les plateformes numériques et dans les discothèques, la collaboration entre l'artiste congolais Innoss'B et le Tanzanien Diamond Platnumz dans la reprise de la chanson « Yo Pe » est devenue incontournable.

Sept mois après la sortie de ce morceau remixé, il a atteint la barre de 80 millions de vues sur la plateforme YouTube. Un record pour ce jeune rd-congolais qui a reçu le coup de pouce de son aîné africain.

« Merci de millions de fois à vous la famille. Votre clip favori Yo Pe Remix a plus de 80 millions de vues sur YouTube. On voulait

juste vous rendre heureux, mais l'amour que vous nous donnez en retour est juste incroyable. Soyez bénis. Plus de bonnes musiques vous arrivent bientôt. Merci énormément à mon grand frère Diamond d'avoir cru en cette chanson depuis le début », a écrit Innoss sur Instagram.

La version originale de cette chanson sortie, il y a 8 mois, compte quant à elle plus de 28 millions de vues. Avec ces chiffres, Innoss'B se pointe comme l'un des meilleurs artistes musiciens évoluant en République démocratique du Congo et présents sur le web.

B.J.D

## «You got it» de Daphné et Koffi Olomide arrive ce 30 avril 2020



Annoncé depuis janvier 2020, la collaboration entre la jeune artiste camerounaise Daphné et l'icône de la musique rd-congolaise Koffi Olomide a désormais une date de sortie. Ce morceau qui est intitulé « You got it », sera disponible ce 30 avril 2020 sur la chaîne YouTube de Daphné.

C'est l'interprète de « Jusqu'à la gare » qui a dévoilé cette information ce vendredi 24 avril 2020 sur son compte Instagram en postant l'affiche annonçant avec précision la date de sortie de cette chanson. eventsrdcc



## Fally Ipupa : « Avec MPR, il n'y a rien de concret jusque-là. Mais sachez qu'ils sont bons »

**D**epuis l'annonce de la probable signature du groupe MPR au sien du label F-Victeam de Fally Ipupa, l'opinion publique voulait avoir une précision.

Le jeudi 23 avril 2020 dans la soirée, au cours d'un live Instagram avec la chroniqueuse de musique Ika de Jong, Fally a donné plus d'éclaircissement sur cette nouvelle. « Waouh

! Kinshasa est rapide hein. Bon c'est vrai, que j'ai validé ce groupe fortement. Il n'y a rien de concret jusque-là. Mais sachez qu'ils sont bons ces jeunes », a dit Ducap.

A considérer cette réponse de Fally et celle de son proche Patty Nsaraza, une discussion se passe sous coulisser et nous serons fixés dans un avenir proche. « Ça sera une belle découverte et ça va faire mal »,

a dit Patty à Eventsrdcc.com.

C'est le fond et la forme des textes du groupe Musique Populaire pour la Révolution – MPR -, composé de deux jeunes rd-congolais Yuma et Zozo qui a dompté le label F-Victeam.

A ce jour, la discographie de ce groupe produit par Lotus Musique et LaClique Music est composée de morceaux à succès tels que : « Na mesana », « Lobela ye français », « Dollars », « Tika biso to vanda », et tout récemment trois freestyles « Masano Esili », « Oyo MPR » ainsi que « Yo Moko ».

ETIENNE KAMBALA



## Léopards : Christian N'Sengi ouvre la porte à Meschak Elia, Mbokani, Mputu

Lors d'un live Instagram ce samedi 25 avril avec Léopard Leader Foot, le sélectionneur national Christian N'Sengi abordait plusieurs questions sur l'équipe nationale. L'homme fort des Léopards s'est largement étayé sur les grandes lignes de son équipe dont les joueurs encore sélectionnables. Parmi les cas évoqués, Silas Wamangituka, Trésor Mputu, Dieumerici Mbokani et Meschak Elia.

Pour le joueur de Stuttgart (D2 Allemagne), Christian N'Sengi n'a pas pris quatre chemins pour éclaircir son cas. « *Silas ne peut pas être sélectionné car il y a un dossier qui est en cours.* » a-t-il précisé avant d'ajouter « *Je ne peux pas être au-dessus de la FIFA. Qu'on règle le problème (de son dossier administratif) et on en reparlera.* » Même situation pour Youssouf Mulumbu, qui assurait se garder en forme malgré son statut de joueur libre depuis juillet 2019. Le sélectionneur affirme qu'il songera à l'ancien capitaine des Léopards « *dès qu'il aura un club* ».

S'il ferme la porte à Wamangituka et Mulumbu, en tout cas pour l'instant, il n'en est pas de même pour deux autres enfants terribles du football congolais. A la question de savoir si Trésor Mputu pouvait encore rêver de jouer sous le maillot des Léopards, N'Sengi a assuré : « *Oui, Mputu est encore sélectionnable.* » sans donner force détails. Et pour Meschak Elia, « *S'il est en forme et que c'est possible...* » les deux pourraient donc revêtir le maillot



des Léopards.

Christian N'Sengi dévoile ses critères de sélection et promet le retour de Mbokani

Connu pour ses méthodes très appréciées, à l'image des éloges récentes de Masuaku, Mulumbu et d'autres joueurs, Christian N'Sengi n'en garde pas moins ses critères de sélection bien établis. S'il avoue qu'il n'est pas toujours évident que ses joueurs aient le temps de jeu souhaité, d'autres exigences sont pourtant infranchissables.

« *Mes critères de sélection ? Être compétitif, répondre au profil qui convient par rapport à notre formule de jeu et être meilleur que celui qui est déjà en place. Le temps de jeu aussi, même si ce n'est pas toujours facile.* » a-t-il révélé. Les binationaux et les

futurs candidats savent désormais à quoi s'en tenir.

Lui ne devrait pas avoir du mal à franchir ses critères. Meilleur buteur du championnat belge, la Jupiler Pro League, cette saison, Dieumerici Mbokani pourrait revêtir les couleurs rouge et bleu. C'est en tout cas ce qu'à laisser croire Christian N'Sengi. « *Dieumerici Mbokani viendra.* » assure N'Sengi. « *C'est un dossier qui est toujours en cours. Il a émis le souhait de pouvoir aider le pays. Donc la porte reste entrouverte. La démarche viendra de lui.* »

Entre fermeture et ouverture de la porte pour la sélection, Christian N'Sengi aura donc éclairé les multiples dossiers encore en attente sur sa table. Chacun sait désormais à quoi s'attendre dès la reprise des rendez-vous internationaux.

Elisha Iragi/  
Footrdc.com

### Coronavirus

## La FECOFA va toucher 500.000 \$ dans le cadre d'un plan de secours de la FIFA

La Fédération Congolaise de Football va bénéficier d'un don de prêt d'un demi-million de dollars de la part de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) tout comme les 211 autres fédérations de la plus haute instance du football mondial. Ces fonds proviennent du programme Forward 2.0, qui a été lancé en 2016 et a fourni 1,746 milliard de dollars au total de 2019 à 2022. Il s'agit d'une première étape d'un plan de secours de la FIFA à toutes les fédérations qui rencontrent des difficultés pendant cette période de pandémie a-t-on

appris ce vendredi 24 avril.

« *C'est le devoir de la FIFA d'être là et de soutenir ceux qui font face à des besoins aigus. Cela commence par une aide financière immédiate à nos associations membres, dont beaucoup connaissent de graves difficultés financières.* » a déclaré Gianni Infantino président de la FIFA.

Cependant, ce don reste sous certaines conditions, dont l'instance n'a pas dévoilé les détails. « *La première étape d'un plan de secours financier de grande envergure que nous développons pour*

*répondre à l'urgence dans l'ensemble de la communauté du football. Tous les financements opérationnels pour 2019 et 2020 seront répartis entre les 211 associations membres au cours des prochains jours comme la première étape d'un plan de secours pour aider la communauté du football touchée par la pandémie de COVID-19* » a annoncé la FIFA le vendredi. Une bonne nouvelle pour la FECOFA, seulement si elle est bien en ordre avec les attentes de la FIFA.

Footrdc.com

## Jackson Muleka confirme le contact avec l'Egypte mais vise l'Europe

Le Tout Puissant Mazembe démentant les informations sur des possibles discussions entre son joueur et le club égyptien. Lors de cet entretien, Jackson Muleka a donné une autre version de l'histoire. « *Il y a des agents égyptiens qui m'ont contacté affirmant-il. Je leur ai dit que j'ai un contrat avec Mazembe qui va jusqu'en juin 2023. Les personnes le mieux placées à contacter, ce sont ceux de la direction du club, parce que je suis encore sous contrat.* » Une confirmation du joueur qui vient donc s'ajouter aux informations de FilGoal donc nous vous avions fait part sur Footrdc.

S'il ne compte pas filer vers l'Égypte, Muleka se dit heureux que l'Afrique lui ait servi de vitrine pour possible un saut en Europe. Ce qui d'après lui reste son objectif principal. « *Comme tous les joueurs africains, je vise vraiment l'Europe. C'est dans mes rêves, Dieu a fait grâce déjà, un pas un est déjà fait. Je suis connu en Afrique, aussi un peu en Europe. Il y a des sollicitations en Europe, mais la décision revient au club, car il doit aussi en bénéficier.* »

Le Tout Puissant Mazembe donne un programme de mise en forme à tous ces joueurs. Le staff reste en contact avec les athlètes par les réseaux sociaux. Footrdc.com

## Coronavirus : Les mesures prises par Bakambu pour éviter le détournement des vivres alimentaires

Actuellement confiné à son domicile en Île-de-France, Cédric Bakambu, a décidé d'apporter son aide à la République Démocratique du Congo.

L'attaquant congolais du Beijing Guoan, actuellement confiné à son domicile en Île-de-France, a tenu à soutenir les populations les plus démunies du Congo. Il a alors assuré qu'il fournirait des denrées alimentaires aux trois quartiers sensibles de Kinshasa. « *On a privilégié des denrées non périssables, afin de permettre à ces personnes de tenir pendant plusieurs semaines sans trop sortir de chez elles. On a décidé d'acheter tous ces produits à Kinshasa, afin qu'ils soient plus rapidement disponibles* »

Le détournement de l'aide humanitaire, étant très fréquent en RDC, l'ex joueur de Villarreal a pris ses précautions et s'assurant d'être entouré de personnes de confiance pour mener à bien son action. « *J'ai mes relais sur place, et je suis certain que l'aide alimentaire ira à ceux qui en ont besoin.* » Il a pu compter sur le soutien de son coéquipier en sélection nationale, Chris Mavinga, qui joue au Toronto FC. Footrdc.com

## Portugal : Yannick Bolasie absent à la reprise au Sporting Lisbonne

Le retour de Yannick Bolasie à Everton se précise de plus en plus. Liverpool Echo rapporte que l'ailier international congolais n'était pas du groupe des joueurs du club lisboète à la reprise des entraînements lundi. Son prêt pour la saison 2019/2020 semble toucher déjà à son terme avant le 30 juin. Le Sporting avait une option d'achat incluse dans le contrat de Bolasie estimé à 5 millions d'Euro mais n'a pas levé cette option. Le joueur ne fait pas parti des plans du coach Ruben Amorim.

De son côté, l'ancien de Crystal Palace s'amuse à faire des live sur son compte Instagram officiel avec des fans en attendant les nouvelles mesures sur le confinement au Royaume-Uni. Malgré la recommandation de la FIFA de voir les contrats de joueurs aller jusqu'à la fin de la saison, il devient incertain de revoir Yannick Bolasie arborer le maillot vert et blanc. En 25 apparitions, Bolasie s'est offert 2 buts et 5 passes décisives. Footrdc.com

## Jordan Botaka: «On va apporter un titre au Congo»

L'international congolais, Jordan Botaka, joueur de Saint Trond s'est exprimé dans un échange-live avec nos confrères de Léopardsfoot. L'ancien attaquant de Leeds United a répondu à plusieurs questions de trait à sa carrière mais également de l'équipe nationale.

Ambitieux comme le reste de ses coéquipiers de la nationale, Jordan reste convaincu que cette génération ramener du bonheur attendu au Congo depuis de lustres. « *J'espère qu'on a va apporter un titre au Congo. On mouille le maillot. On fait ce qu'on peut !* », a-t-il fait mention.

Cependant, Jordan Botaka appelle à ne pas mettre trop de pression sur cette équipe qui est en train de se refaire sous la nouvelle méthode Christian Nsengi.

« *C'est une équipe en construction. Nous mettre une pression pour ramener un titre, il ne faudrait pas se comporter comme la France ou le Brésil qui gagne des titres. La dernière fois que la RD Congo a gagné un titre c'est en 72* », insiste-t-il. Footrdc.com



# Le FCC loge un agenda caché et...

## ...Gabriel Kyungu crache sa colère contre le Parlement !

Le président National de l'Union Nationale des Fédéralistes du Congo (UNAFEC), dénonce la démarche du Parlement qui a voté jeudi dernier, un calendrier comportant plusieurs matières à traiter pendant cette période de crise due au Covid-19.

Gabriel Kyungu a, lors d'un point de presse tenu le samedi 25 avril 2020 à Lubumbashi dans le Haut-Katanga, déclaré qu'en inscrivant plusieurs matières dans le calendrier, le Parlement a «nargué» le président de la République, Félix Tshisekedi. «Tous ces points qui sont dans ce calendrier vont changer quoi à cette maladie qui touche le peuple. Ils sont en train de narguer le président de la République. Le Parlement doit éviter de se comporter

comme Ne Mwanda Nsemi. Cette assemblée peut être fermée à tout moment. Nous, nous sommes dans les assemblées provinciales et nous ne siégeons pas. En quoi sont-ils plus élus que nous dans des provinces pour boycotter toutes les initiatives du chef de l'État ?», s'est-il interrogé.

En effet, le leader de l'UNAFEC accuse le Front Commun pour le Congo (FCC) de ne pas reconnaître Félix Tshisekedi comme président de la République. «Pour preuve, ils contestent toutes actions souveraines prises par lui. Tous ceux qui sont au FCC ont des agendas cachés», a indiqué Gabriel Kyungu.

Pour rappel, les deux chambres du Parlement ont siégé le jeudi dernier,



pour proroger l'état d'urgence sanitaire décrété par le chef de l'État le 24 mars dernier, pour faire face au Covid-19. Contrairement aux recommandations de Félix Tshisekedi, le Parlement a ins-

crit plusieurs matières à l'ordre du jour. À l'Assemblée nationale, par exemple, une dizaine de matières ont été retenues.

Prince Mayiro

## Le calendrier de la session ordinaire de mars

Le jeudi 23 avril dernier, l'assemblée nationale n'a pas seulement voté la loi portant prorogation de l'état d'urgence mais également le calendrier de ses travaux.

Ainsi, parmi les matières inscrites pendant cette session ordinaire du mois de mars figurent notamment la validation du pouvoir et la révision du règlement intérieur.

Dans la rubrique de nouvelles matières, il est à noter entre autres la proposition de loi portant protection et promotion des personnes vivant avec handicap de la députée nationale Eve Bazaiba, la proposition de la loi organique portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption de l'élue de Mbandaka Henry Thomas Lokondo, la propo-

sition de loi portant abolition de la peine de mort avec le député national André Mbata et la proposition de loi portant statut des anciens chefs d'état de la République élus et fixant les avantages accordés aux anciens chefs de corps constitués du député national Jacques Djoli.

Certaines initiatives du gouvernement seront également examinées lors de cette session, ajouter à cela,

le contrôle parlementaire, le contrôle budgétaire mais aussi le rapport annuel des institutions d'appui à la démocratie.

Pour la présidente de l'assemblée nationale, il est ici question de permettre à la chambre basse du parlement de continuer de remplir pleinement son rôle en prenant en compte la situation sanitaire qui prévaut à travers le monde en général et qui n'exempte pas la RDC de suite du covid-19 sans occulter d'autres problèmes auxquels fait face la population congolaise.

Elysée Odia

## La magistrature en quête de ses prérogatives

# Des juges ont eu la peau du président du TGI/Gombe

Le Président du Tribunal de Grande Instance de Kinshasa – Gombe, le juge Roger Songambele Nyembo vient d'être suspendu, accusé de « plusieurs abus », apprend POLITICO.CD. des sources judiciaires.

« Il lui est reproché des abus dans le dossier des 100 jours, notamment en rapport avec l'affaire FONER-SOCOC-OVD », affirme une source judiciaire à POLITICO.CD

Le jeudi 22 avril 2020 à Kinshasa, dans la soirée, une nouvelle tombe, aux allures de buzz. Deux juges, membres de la composition de la chambre du Conseil du tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe statuant sur l'appel de la mise en liberté provisoire introduite par les avocats-conseils du directeur général du FONER,

Fulgence Baramos Lobota, demandent leur déportation du dossier. Il s'agit des juges Samutodi Ikomba et Muteba Fwimbo.

Si le premier a évoqué des raisons de convenance personnelle liées à sa déontologie de travail, le second s'est plaint de l'ingérence de sa hiérarchie dans le dossier, notamment, celle du président de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe qui voulait, selon lui, imposer sa position au sein de la composition alors qu'il n'en est pas membre.

« Alors que la composition y a travaillé d'arrache-pied pour se prononcer dans le délai requis, grande a été la stupéfaction de la composition de constater que monsieur le président de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe voulait lui imposer sa

position comme s'il en était membre; tout cela, contrairement à l'État de droit prôné par le Chef de l'État (...) et au principe de l'indépendance

dont doit jouir le juge, » révèle-t-il dans sa lettre de demande de déportation du dossier.

Politico (le titre est de LR)

## Kinshasa: Le taux de change grimpe, 1 dollar américain pour 1,820 FC

Le constat à Kinshasa, dans la matinée du dimanche 26 avril, fait état d'une hausse du prix du dollar sur le marché de change dans certains coins de la capitale congolaise.

Malgré les assurances du Ministre de budget, Jean-Baudouin Mayo, cette tendance ne baisse pas. « Même s'il y a fluctuation de 3% au niveau du taux de change, on ne doit pas s'alarmer, le gouverneur de la Banque centrale s'emploie à mettre sur pieds des

stratégies pour endiguer cette tendance », a rassuré JB Mayo, au sortir d'une réunion stratégique ayant connue la participation du Premier Ministre, le ministre des finances, du budget et le Directeur de la Banque Centrale du Congo.

Cette hausse du prix du dollar est un facteur clé déstabilisant l'économie ménagère pendant cette période critique de la pandémie du Coronavirus.

INFO RDC